



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2018344-0006

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 10 décembre 2018

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la Légalité et des Elections**

Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement
du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
de la région de Bonneval, Brou, Illiers-Combray



PREFECTURE

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

Intercommunalité

**Arrêté préfectoral portant transfert de la trésorerie de rattachement
du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
de la région de Bonneval, Brou, Illiers-Combray**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1617-1 et L.1617- 4 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n° n°36/2018 du 3 octobre 2018 donnant délégation de signature au profit de M. Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12189 du 17 octobre 1969 modifié portant création du syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Bonneval-Brou-Illiers entre les communes de Bonneval, Alluyes, Bouville, Saumeray, Vitray-en-Beauce, Illiers, Brou, Bullou, Dangeau, Mézières-au-Perche, Saint-Avit-les-Guespières et Yèvres ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRETE :

article 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2019, la trésorerie de rattachement du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la région de Bonneval, Brou, Illiers-Combray est la trésorerie de Bonneval.

article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir, Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Châteaudun et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **10 DEC. 2018**

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

